

Programme de formation

Initiation gestion des risques amiante en maîtrise d'œuvre, maîtrise d'ouvrage, gestion immobilière

But de la formation

En qualité de propriétaire, vous êtes responsable des dommages que votre bien pourrait causer à la santé d'un tiers.

En qualité de donneur d'ordre (employeur, maître d'ouvrage ou maître d'œuvre) vous êtes responsable des conséquences de vos opérations en terme de santé publique et sur la santé des intervenants.

Cette formation vous permet d'identifier les risques, vos obligations et les bonnes pratiques liés à la gestion d'un bien ou d'un chantier en présence d'amiante avérée ou soupçonnée.

Cette application porte initialement sur les immeubles bâtis avant 1997 et s'étend sur toute opération d'aménagement, maintenance, travaux neufs, réhabilitation ou démantèlement :

- de terrains, ouvrages de génie civil et infrastructures de transport
- de matériels roulants ferroviaires et autres matériels roulants de transports
- de navires, bateaux et autres engins flottants
- d'aéronefs
- de process industriels

Objectifs pédagogiques

1. Identifier les situations nécessitant un repérage amiante, une évaluation du niveau d'empoussièrement, une action de désamiantage ou d'encapsulation
2. Evaluer les risques sanitaires, juridiques, opérationnels et financiers liés à la présence d'amiante
3. Reconnaître les parties prenantes dans la gestion du risque amiante, leurs responsabilités, leurs prérogatives et habilitations requises
4. S'orienter vers les références réglementaires adéquats en matière de gestion du risque amiante
5. Assurer la maîtrise des risques d'expositions liés aux activités conduites en présence d'amiante, par la sélection des intervenants

Pré-requis

Connaissances de bases en matière de réglementation (recommandées)

- Un module d'initiation à la réglementation française est par ailleurs proposé par l'organisme

Occuper ou avoir pour ambition d'occuper des fonctions de maître d'ouvrage, maître d'œuvre, donneur d'ordre, bailleur ou gestionnaire immobilier.

Type de public

Propriétaires d'immeubles bâtis

Maîtres d'ouvrages, maîtres d'œuvres et autres donneurs d'ordres

Gestionnaires immobiliers
Syndics
Responsables de services techniques et ressources humaines
Salariés et demandeurs d'emplois
Créateurs ou gestionnaires d'entreprises

Moyens pédagogiques

- Support pédagogique projeté et accessible sur notre site de e-learning (formations.kevadel.com) à l'issue de la formation
- Formation animée par un formateur habilité et expérimenté dans le domaine de l'amiante (diagnostic, accompagnement, conseil et formations SS4, repérage et maîtrise d'ouvrage)

Sanction de la formation

- Feuilles d'émargement par demi-journée
- Evaluation des acquis de la formation par le biais d'un questionnaire accessible sur notre site (formations.kevadel.com) ou imprimé (sur demande à formuler)

Programme

- Présentation de l'amiante et des MPCA
 - Propriétés
 - Origines
 - Usages
- Les risques liés à l'amiante
 - Sanitaire
 - Juridique
 - Opérationnel
 - Financier
- Normes et réglementation liées à l'amiante
 - Code du travail
 - Code de la santé publique
 - Code de l'environnement
 - Référentiels techniques
- Diagnostics et dossiers amiante
 - Organisation, motifs et limites des diagnostics et mesures atmosphériques portants sur l'amiante
 - Présentation des exigences et techniques liées aux repérages et analyses
 - Mesures curatives et correctives imposées ou recommandées en cas de présence d'amiante
- Prévention du risque d'exposition à l'amiante en situation de travail
 - Qualification des intervenants
 - Evaluation des risques
 - Mesures de prévention et de protection
- Gestion des déchets amiante
 - Principes de conditionnement
 - Suivi administratif
 - Filières de traitement

Méthodes pédagogiques

- Remue-méninges
- Métaplan
- Exposé directif
- Interprétation

Durée

7 heures (1 jour).